



Le 1 mai 2020

Cher fournisseur:

Depuis un certain temps déjà, nous apprenons à vivre et à nous ajuster à la nouvelle réalité que nous amène le Covid-19. Dans les dernières semaines, nous avons revisité nos façons de faire afin de protéger nos employés, nos clients et fournisseurs.

Pour nous permettre de nous ajuster aux conditions changeantes en cette période de crise qui évolue rapidement, nous continuons de travailler en étroite collaboration avec nos partenaires fournisseurs. C'est dans cette optique que nous avons décidé de ne pas mettre en application durant cette période les pénalités pour la qualité à la réception et les pénalités pour les retards.

Comme vous le savez, le plus grand défi pour les organisations demeure la disponibilité des ressources humaines. Ainsi, notre efficience devient un facteur clé pour notre réseau de distribution puisque nous devons réduire nos besoins en main-d'œuvre. Maintenant que les organisations ont eu le temps de s'ajuster, nous rétablissons notre politique de distribution pour la qualité des expéditions

Toujours avec un souci d'efficience, nous reprendrons nos activités de contrôle de la qualité à la réception dans nos centres de distribution à compter du 3 mai prochain. Le gel de la politique des OTIF et des rendez-vous à temps demeure pour le moment.

Veillez noter cependant que toutes les pénalités pour les situations récurrentes ont maintenant été mises à zéro. Toutefois, le processus pour l'application des frais de récurrence reprendra son cours normal à partir du 3 mai.

Comme par le passé, nous désirons poursuivre notre collaboration pour vous aider à résoudre les problématiques de non-conformité.

Pour toute question en matière non-conformité, veuillez communiquer à l'adresse courriel suivante : supplier.compliance@sobeys.com

Sachez que nous apprécions grandement votre collaboration et nous vous en remercions.

Simon Morin
Directeur régional de la distribution

Tim Scott
VPP chaîne d'approvisionnement